

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 28 mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Castelnau d'Estrètefonds, sous la présidence de Monsieur Éric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mr BOURGEOIS J.L.
CC de Save et Garonne :	Mrs BOISSIERES J., ESPIE J.C., LACOME J.L., LAGORCE P., NEBOUT D., SAINT PAUL A. et TAGNERES B.
CC du Val'Aïgo :	Mr OGET E.
CC du Frontonnais :	Mrs AUSSEL E., BERGON F., DESTAMPES C., FARDOU M., PETIT P., VASSAL J.P et VIDAL L.
CC de Cadours :	Mr CLUZET A.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CIERCOLES Ch. par BLANC M., CUJIVES D. par BOURGEOIS J.L.
CC du Frontonnais :	Mrs LEGRAND A. par DUPUY D., Mme GIBERT J. par Mr AUSSEL E.
CC de Cadours :	Mrs ZACCARIOTTO Cl. par PARDO A.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A. et VIDAL J.F.
CC de Save et Garonne :	Mr CAMPOS F.
CC du Val'Aïgo :	Mme TERRANCLE I., Mrs BOUDET J-C., RAYSSEGUIER J-L. et ROUX D.
Commune à compétence SCoT :	Mr SARRAU B.

Nombre de délégués :

En exercice : 31
Titulaires présents ou représentés : 22

VOTANT : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 02 – 2013 :

Détermination du mode d'élection des Vice-présidents

Le Président explique que, suite à l'installation des nouveaux représentants des Communautés de communes Save et Garonne et du Frontonnais, 2 postes de Vice-présidence se sont avérés vacants au sein du Bureau du Syndicat mixte.

De ce fait, le Président fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à ces élections et propose de pourvoir directement aux rangs vacants, tel que :

- **Election du 1^{er} Vice-président**, en remplacement de M. ANDRÉ Rémy (Communauté de communes Save et Garonne)
- **Election du 5^{ème} Vice-président**, en remplacement de Mme CHAMPAGNAC Marie-Hélène (Communauté de communes du Frontonnais)

Le **Comité Syndical**, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,


DÉCIDE

Article unique : **DE POURVOIR DIRECTEMENT** aux postes vacants dans le cadre des élections des 2 Vice-présidents siégeant au Bureau du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 21/03/2013
Date d'affichage : 21/03/2013
Certifié exécutoire le : 09/04/2013
Affichée le : 09/04/2013



Éric OGET
Président

